

SYNDICAT SUD-RAIL LYON

Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature.....	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	2025			2024	PASSIF	2025	2024
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit reprise	207 279	196 207
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	23 232	11 072
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	230 510	207 279
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	230 510	0	230 510	207 279	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	0	- Autres dettes		
Total (II)	230 510	0	230 510	207 279	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	230 510	0	230 510	207 279	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	230 510	207 279

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2025	2024	PRODUITS	2025	2024
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	105 779	94 655
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	8 830	4 068	Autres produits	11 260	4 060
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	42 458	38 481	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	117 039	98 715
Charges sociales			Produits financiers (II)	4 125	2 215
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits exceptionnels (III)		0
Autres charges	46 644	47 309			
Total (I)	97 932	89 859	Total des produits (I+II+III)	121 164	100 930
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (II)	0	0			
Total des charges (I+II+III)	97 932	89 859			
Solde créditeur : Excédent	23 232	11 072	Solde créditeur : Déficit		
TOTAL GENERAL	121 164	100 930	TOTAL GENERAL	121 164	100 930

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D' ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de **230 510 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **121 164 €** et dégageant un excédent de **23 232 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail.

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2025
Cotisations reçues	105 779
- reversements de cotisations	43 865
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	11 260
Produits financiers perçus	4 125
Total ressources	77 299

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090